

BIEN PREPARER SON PROJET D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION

1/ Comment réussir son projet ?

Pour se lancer dans un projet d'hébergement touristique il est capital de se poser les bonnes questions, notamment pour juger de la faisabilité, de la rentabilité, des enjeux financiers et de l'investissement personnel à prévoir.

Une formation ou un accompagnement, vous aidera à mûrir votre projet, et augmenter vos chances de réussite.

L'objectif, des différents formations et accompagnements, est de vous permettre notamment de :

- découvrir l'environnement touristique régional et de votre projet,
- identifier les étapes indispensables à la création de l'activité, le cadre juridique, les obligations de l'hébergeur et les aides possibles,
- vérifier la soutenabilité économique de votre projet de création d'un hébergement touristique,
- développer des services de qualité en lien avec les atouts et les acteurs touristiques locaux des territoires (labels, classement,...),
- définir votre stratégie de commercialisation et promotion,
- ...

2/ Quel formation ou accompagnement ?

L'objectif est de vous aider à monter votre projet, vous apporter les connaissances nécessaires pour piloter votre activité ou tout simplement pour conforter vos acquis.

Les essentiels à connaître :

- ✓ **Appréhender l'environnement touristique régional**
 - L'organisation des acteurs touristiques , la [Stratégie Régionale du Tourisme et des Loisirs](#))
 - Les [chiffres-clés](#) du tourisme en région
 - L'offre touristique par département (hébergements, activités...),
 - La [fréquentation](#) et les types de clientèles du territoire sur lequel vous êtes implanté
- ✓ **Acquérir les notions réglementaires et juridiques**
 - Formes juridiques adaptées à l'activité d'hébergement (autoentrepreneur, loueur en meublé non professionnel, SAS, SARL, ...)
 - Obligations administratives et réglementaires : déclaration immatriculation et affiliation
 - Fiscalité applicable : impôts locaux et autres taxes
 - Régime social
- ✓ **Concevoir le projet**
 - Etablir un plan de financement équilibré (besoins et ressources)
 - Prévoir les travaux et intégrer leur impact environnemental
 - Identifier les services et prestations à proposer
 - Mobiliser les aides financières potentielles
- ✓ **Penser et élaborer la stratégie commerciale**
 - Identifier la concurrence et les partenariats possibles avec les acteurs touristiques
 - Vérifier la faisabilité du projet
 - Marketer et commercialiser l'offre : labels, écolabels, ([Place de marché touristique régionale](#)), ...,
 - Mettre en place un plan de communication

3/ Qui contacter ?

Il existe de nombreuses formations et accompagnements proposés par différents types de structures régionales ou nationales. Nous vous remercions de contacter directement les organisations qui les mettent en œuvre.

Exemples :

- Chambres de Commerce et d'Industrie
- Réseau des BGE
- Réseaux de labellisation d'hébergement
- Offices de Tourisme
- Communautés de Communes
- Agence de Développement Touristique
- Bureaux d'études ou cabinets privés
- ...

4/ Où trouver un financement ?

- **Si vous êtes demandeur d'emploi**

La formation et/ou l'accompagnement que vous allez suivre peut-être pris en charge sous certaines conditions.

Pôle emploi peut contribuer au financement d'une formation à travers l'[aide individuelle à la formation \(AIF\)](#), lorsque le financement ne peut être pris en charge par un autre dispositif.

Vous pouvez utiliser votre [compte personnel de formation](#), s'il vous reste des droits à la formation, acquis au titre de votre précédent emploi et non utilisés.

- **Si vous êtes salarié(e)**

Votre formation et/ou accompagnement peut être pris en charge dans le cadre de [votre compte personnel de formation](#). Cela nécessite cependant d'obtenir l'accord de votre employeur sur le choix de la formation/accompagnement.

Il est par ailleurs possible de solliciter, sous certaines conditions, un [CPF de transition](#) afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir.

- **Autre**

Les frais d'accompagnement et de formation peuvent être intégrés dans les dépenses éligibles de votre demande de subvention auprès de la Région lorsque ceux-ci ne peuvent pas être pris en charge par le **Compte Personnel de Formation** ou un autre dispositif.

5/ Besoin de plus d'information ?

Vous pouvez contacter la direction du Tourisme du Conseil régional :

CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
Mail : caphebergement@centrevaldeloire.fr
www.centre-valdeloire.fr